



PLAN DE SOBRIÉTÉ ÉNERGÉTIQUE DE L'ÉVÉNEMENTIEL PROFESSIONNEL

Octobre 2022

unimev^{PP}
UNION FRANÇAISE DES MÉTIERS DE L'ÉVÉNEMENT

Note sur les mesures d'urgence pour la sobriété énergétique

Dans un contexte marqué par l'accélération du changement climatique et la crise énergétique qui se profile pour l'hiver prochain, engendrée par la guerre en Ukraine et la réduction de la disponibilité du parc nucléaire français, la transition énergétique est plus que jamais la priorité.

La France doit réduire de 10 % sa consommation d'énergie sur les deux prochaines années par rapport à 2019 et de 40 % d'ici 2050. Ces objectifs ont été rappelés dans le **Plan sobriété énergétique** annoncé par la Première ministre, Elisabeth Borne, et la ministre de la Transition énergétique. Dans ce cadre, des groupes de travail interministériels ont été lancés pour mobiliser l'ensemble des acteurs publics et privés.

L'Etat a demandé à l'industrie de la rencontre professionnelle d'engager une réflexion visant à identifier les mesures de réduction de consommation énergétique que les entreprises de la filière pourraient prendre dès septembre 2022 dans le cadre de leurs activités (congrès, salons, foires, événements sportifs et d'entreprises) ainsi qu'au sein de leurs locaux.

Même si la filière (entreprises et collectivités dans le cadre des DSP) a déjà engagé depuis plusieurs années près de 390 millions d'euros pour plus de sobriété énergétique, de nombreuses actions concrètes pour réduire l'impact environnemental des événements organisés ou accueillis (gestion des déchets, réutilisation des structures et du mobilier, développement d'un outil de mesure d'empreinte environnementale comprenant la consommation énergétique...), cette note présente les mesures dites « d'urgence » pour l'hiver 2022. Ces dernières sont applicables à court-terme afin de minimiser les risques de pénurie électrique. Les mesures ciblent donc des réductions de consommation d'électricité et de gaz.

Un document comprenant les mesures de sobriété énergétique (incluant toutes les formes d'énergies) sur le moyen et long-terme viendra compléter celui-ci.

Synthèse des principales mesures

Le chauffage, les dispositifs de rafraîchissement et l'éclairage des sites accueillant les événements sont les trois principales activités consommatrices d'énergie sur lesquelles des actions peuvent être mises en place rapidement.

Rappelons que l'ADEME indique que baisser le chauffage de 1° permettrait d'économiser 7% d'énergie.

Chauffage

- Baisser le « point de consigne » de 10% pour le chauffage par rapport à l'édition précédente.



Electricité

- En période d'exploitation, la filière s'engage à diffuser des directives d'extinction de l'éclairage extérieur des sites 1h00 avant l'ouverture de l'événement et 2h00 après la fin de l'ouverture au public.

Référents énergies

- Désignation / Réactivation des référents énergies.

1/ Mesures supplémentaires pour les « Gestionnaires de sites »

Mesures générales.

- Suivi et identification des consommations constituant les talons nocturnes.
- Audit énergétique des sites.

Chauffage et dispositifs de rafraîchissement.

- Coupure ou réduction automatique de tout le système chauffage 2h00 avant la fermeture de l'événement jusqu'à 1h00 avant la réouverture.

Eclairage.

Mesures court-terme :

- En période d'exploitation, la filière s'engage à diffuser des directives d'extinction de l'éclairage extérieur des sites 1h00 avant l'ouverture de l'événement et 2h00 après la fin de l'ouverture au public.
- Veiller à l'extinction des tous les éclairages des stands dès la fermeture des événements.
- Organiser des rondes de nuit pour éviter tous équipements hors exploitation / présence public (éclairages, chauffage/climatisation, liaisons mécaniques...).
- Mise à l'arrêt des équipements lors de longues périodes de non-exploitation (ex : chambres froides, ventilation, ballon eau chaude...).
- Révision à la hausse de la température des locaux techniques climatisés (19°C -> 22/23°C).
- Remplacer progressivement les ampoules thermiques par des LED, moins consommatrices.
- Proposer si possible une distribution électrique digitalisée permettant de disposer de paliers de puissance adaptés aux besoins des clients et pour leur permettre de mieux maîtriser leur consommation.

Mesures moyen-terme :

- Passage de l'ensemble des systèmes d'éclairages (ex : lampes ornementales, projecteurs type spectacle halogènes) en LED uniquement. Le budget estimé pour la généralisation des éclairages LED intelligents dans les Halls (détection de présence et adaptation du niveau d'éclairage en fonction des apports tiers) est de 48,4 millions d'euros. Pour des raisons budgétaires, ces travaux sont effectués par phases espacées dans le temps).

Actions de sensibilisation.

- Sensibiliser les organisateurs sur les déperditions de chauffage (portes ouvertes).
- Sensibilisation les clients organisateurs et du personnel sur le développement durable et les usages et consommations d'énergie.
- Sensibilisation renforcée des exposants pour coupure nocturne d'un maximum d'appareils électriques.

2/ Mesures supplémentaires pour les « Organisateurs d'événements »

Chauffage et dispositifs de rafraîchissement.

- Baisser le « point de consigne » habituel de 10% pour le chauffage par rapport à l'édition précédente.
- Déclenchement du chauffage / climatisation avant l'arrivée du public (exposants et visiteurs) pour donner une sensation à l'arrivée, et baisser progressivement pendant la durée de l'événement.

Eclairage.

- Commercialisation à la consommation (kWh) pour responsabiliser le client et lui donner les moyens d'être acteur de sa consommation. Une distribution électrique digitalisée permet d'informer l'exposant en temps réel sur sa consommation, afin qu'il puisse prendre les mesures les plus appropriées en toutes circonstances.
- Pour les stands, prévoir systématiquement des ampoules LED basse consommation.
- Demander aux exposants d'éteindre les lumières des stands dès la fermeture de l'événement.
- Inciter les équipes de gardiennage de nuit à éteindre les éclairages des stands ou à notifier les références de stands restés allumés pendant la nuit.
- Réduire les amplitudes horaires des éclairages en fonction des besoins réels :
 - o Inciter fortement les clients à choisir un compteur intermittent ou un compteur permanent uniquement en cas de besoins particuliers (restauration, congélation...)
 - o Optimiser l'éclairage des stands (pas d'éclairage pendant les montages et démontages, après la fermeture de l'événement).
- Systématiser un message (en plusieurs langues pour les événements internationaux) en fin de journée pour rappeler les mesures de sobriété énergétique.

Actions de sensibilisation aux économies d'énergie.

- Formation des équipes.

3/ Mesures supplémentaires pour les « Agences de design »

- Concevoir systématiquement des stands avec des ampoules LED basse consommation.
- Concevoir des stands modulaires comprenant des structures aluminium et des visuels tissus avec impression par sublimation.
- Inciter les clients à la conception de stand réutilisables sur plusieurs années.
- Respecter les dispositions de de l'article R241-26 du code de l'énergie (19°) dans les bureaux et les ateliers de production.

4/ Mesures supplémentaires pour les « Prestataires de services »

Chauffage et dispositifs de rafraîchissement.

- Respecter les dispositions de l'article R241-26 du code de l'énergie (19°) dans les bureaux et les ateliers de production

Eclairage.

- Veiller à éteindre les bâtiments et toutes les machines en fin de journée.
- Favoriser les rondes de sécurité à la lampe.
- Favoriser l'éclairage détectif en diminuant le temps d'extinction et/ou désactiver un éclairage.
- Favoriser l'utilisation de matériel sur batteries dans la logique des calendriers EJP (effacement des jours de pointes) pour éviter l'utilisation d'électricité en heures pleines.
- Favoriser l'installation de groupes électrogènes au gaz, hydrogène, bioéthanol, bioil, batteries au lithium... Pour permettre un délestage, toujours dans la logique des calendriers EJP.

Contacts

Frédéric PITROU

Délégué Général
06 59 17 00 97
f.pitrou@unimev.fr

Quentin BALBLANC

Responsable Développement Durable
07 61 97 81 63
q.balblanc@unimev.fr

www.unimev.fr

Réalisé en collaboration avec :



crealians
Fédération Française des Métiers de l'Exposition et de l'Événement



SYNPASE
SPECTACLE - ÉVÉNEMENT

F
LES TRAITEURS
Organisateurs de Réceptions
DE FRANCE